



Direction territoriale Ouest Département Villes et territoires

Groupe de Travail Dématérialisation des Documents d'Urbanisme Commission « Données » du CNIG

# Compte-rendu de réunion du 6 juin 2018

# **Participants:**

Nom Prénom	Organisme	Présent	Excusé
Pascal BARILLE	ComCom Val d'Ille-Aubigné		Х
Myriam BASLE	Rennes Métropole		Х
Sébastien BONDOUX	Parenthèses URBaineS	Х	
Pierre CAPART	DGALN / Bureau Urbanisme QV3	Х	
Pascal CHEVALOT	AGURAM		Х
Alexandra COCQUIERE	IAU ldF	Х	
Olivier DISSARD	CGDD/DRI/MIG	Х	
Jean-Louis DOUSSET	Galilée / solution PLU Manager		Х
Dominique ESNAULT	ADAUHR	Х	
Bruno FORGET	SIEEA	Х	
Arnauld GALLAIS	Cerema Ouest	Х	
Julia GARTNER-NEGRIN	Min Culture / Bur. Espaces protégés		Х
Loic GONDOL	IGN Conseil – projet GPU	Х	
Pascal LORY	DGALN		Х
Stéphane ROLLE	CRIGE PACA	Х	
Vincent ROUILLARD	DREAL Bretagne	Х	
Marie TANNEAU	ESRI France - arcOpole		Х
Franck TOUYAA	Agglo Cergy-Pontoise & SIGTopo AITF	Х	
Celia OULD SAID	Université de Cergy-Pontoise	Х	

# Ordre du jour :

- Projet de nouveau mandat du GT CNIG DDU
- Revue de l'appel à commentaires standard SCOT
- Propositions de symbolisation basées sur le standard CNIG PLU v2017
- Retours des utilisateurs sur le Standard PLU/CC et les CSMD v2017
  - indexation des règlements sectoriels dans le standard CNIG PLU
  - forme de l'identificateur de ressource unique dans les CSMD DU
- Projet de révision mineure du standard SUP
- Structuration du règlement d'urbanisme

Prochaine réunion : 6 septembre à 10h (Maison de la Bretagne)

## 1. Projet de nouveau mandat du GT CNIG DDU

P. Lory avait présenté le <u>projet de mandat pour la période 2018-2019</u> lors de la précédente réunion du GT CNIG DDU. Ce mandat comporte six axes :

Axe 1 : Standard SCOT simplifié au périmètre et pièces réglementaires

Axe 2: Pris en compte des PSMV

Axe 3: Maintenance évolutive du standard PLU/CC v2017

Axe 4: Maintenance évolutive du standard SUP v2016

Axe 5 : Structuration du règlement d'urbanisme

Axe 6 : définition d'un profil urbanisme relationnel

Le mandat fait désormais apparaître l'activité « SG5 - Propositions de symbolisation ».

Le dialogue DGALN / DHUP / Projet GPU a permis de valider ces six axes.

DHUP a notamment précisé ses attendus quant à l'axe 5 (cf. §6)

L'axe 6 est également confirmé. Cet axe de travail est à expliciter sur la base d'une étude de besoin et de la définition d'une structure cible d'intégration dans le GPU. F. Touyaa indique que le modèle arcOpole basée sur la solution ESRI est relationnel.

#### Décision / Actions

- P. Lory et A .Gallais présenteront le bilan des travaux et le projet de mandat à la prochaine Commission Données du CNIG, le 2 juillet 2018.

# 2. Revue de l'appel à commentaires standard SCOT

Le projet de <u>Standard CNIG SCOT</u> comprend le périmètre du SCOT et de ses pièces réglementaires transmises au format pdf : rapport de présentation, projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et document d'orientation et d'objectifs (DOO). Il est accompagné de <u>consignes de saisie de métadonnées</u>.

Celui-ci a été présenté au GT CNIG DDU et à la Fédération Nationale des SCOT (FNSCOT) qui l'ont validé (cf CR de précédente réunion).

Le projet de standard a été soumis à un <u>appel à commentaires CNIG</u> du 24 avril au 1<sup>er</sup> juin 2018. A. Gallais en fait la synthèse : 40 contributions ont été reçues de la part de 11 contributeurs (Collectivités, Syndicat de SCOT, Ministère, DDT, IDG et prestataires)

La revue des commentaires apporte quelques corrections de forme et des modifications du standard et/ou des CSMD, parmi celles-ci :

- mention à ADMIN EXPRESS comme source de géométrie des limites communales, sans chercher à exploiter de référentiel de géométrie supposée plus précise ;
- dans les CSMD-SCOT, la recommandation de la forme de l'IRU est accompagnée de la possibilité d'utiliser toute forme compatible INSPIRE et recommandée par le CNIG. Dans ce deuxième cas les informations essentielles telles le code SIREN, le type de DU (SCOT en l'occurrence), la date d'approbation et l'éventuel CodeDU sont transmises via des balises « mots clés obligatoires » à l'instar de la pratique mise en œuvre pour les CSMD-SUP. (Remarque : le procédé pourrait également utilisé pour les PLU/CC cf ci-dessous §4)
- Il n'est plus fait mention de la balise « ensemble de séries de données » mal comprise et pour l'heure difficile à saisir.

20/06/18 2 / 7

#### **Décision / Actions**

- A. Cocquière transmettra un amendement concernant le document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) et le contenu du répertoire 2\_Autres\_documents.
- A. Gallais soumettra le projet de standard SCOT à la validation de la Commission Données du CNIG, le 2 juillet 2018.

## 3. Propositions de symbolisation basées sur le standard v2017

Le sous-groupe SG5 de travail s'est constitué autour de M. Tanneau avec S. Bondoux, L. Gondol, P. Barillé, en lien étroit avec le projet GPU. L'approche se fait en deux temps : symbolisation uniquement basée sur les codes de prescriptions et périmètres d'informations v2017, puis basée sur les sous-codes. Après l'étape de spécifications graphiques, il conviendra de prévoir l'implémentation en QML et en SLD de façon à ce que la symbolisation soit adaptable à l'ensemble des plate-formes, autant les outils libres (QGIS, Geoserver, etc.) que propriétaires.

Le SG5 doit engager une réflexion sur les règles de visualisation pour éviter des cartes trop chargées car les nouveaux codes entraînent de nombreuses superpositions d'objets.

Le sous-groupe s'est réunit début mai, L. Gondol présente l'avancement des travaux.

P. Capart a transmis le « tableau de répartition des prescriptions et informations » et l'a examiné avec le sous-groupe pour distinguer les sous-codes dont la symbolisation est à différencier, en pointant les risques de superposition récurrentes de certaines symbolisations, par exemple : 05-05 : emplacements réservés au logement social / mixité sociale.

Une attention particulière sera apportée aux périmètres d'informations couvrant de grandes surfaces contenant des aplats, par exemple pour les espaces naturels sensibles.

L'ensemble des symbolisations des zonages, prescriptions et périmètres d'informations sont désormais définies et accessibles sur l'espace de partage du GT CNIG DDU.

Leur implémentation sur le GPU en SLD sous Géoserver est prévue au deuxième trimestre 2018. L'implémentation en QML est en cours.

Des exemples de symbolisations et les liens vers les fichiers de symbolisations SLD seront fournis.

#### **Décision / Actions**

- La prochaine réunion du SG5 est prévue le 11 juin pour :
  - finaliser les symbolisations de sous-codes de prescriptions ;
  - reprendre certaines symbolisations de périmètre d'informations actuellement en aplats ;
  - avancer l'implémentation des symboles en QML.

20/06/18 3 / 7

### 4. Retours des utilisateurs sur le Std PLU/CC et les CSMD v2017

## 4.1 Indexation des règlements sectoriels pour les PLUi

La DDT69 avait remarqué que les règlements des plans de secteurs étaient différenciés par leur emplacement dans l'arborescence CNIG mais portaient tous le même nom.

Le GT DDU prend en compte cette demande de différenciation par le nom des fichiers, et propose une indexation du nom de règlement du plan de secteur basée sur la syntaxe : <SIREN>\_reglement\_SECTnn\_<DATAPPRO>.pdf (nn prenant les valeurs : 01, 02, etc.) <SIREN>\_reglement\_graphique\_SECTnn{\_NUMERO}\_<DATAPPRO>.pdf {\_NUMERO} est facultatif et correspond au n° de fichier en cas de pdf scindé en plusieurs volumes. Le numéro 00 est réservé au tableau d'assemblage des coupures cartographiques du règlement graphique du plan de secteur.

De même pour les orientations d'aménagement d'un plan de secteur :

<SIREN>\_orientations\_amenagement\_SECTnn{\_NUMERO}\_<DATAPPRO>.pdf

ou en présence d'un périmètre correspondant à une codification sous-codification :

<SIREN>\_orientations\_amenagement\_SECTnn\_18\_<sous-code>{\_NUMERO}\_<DATAPP

RO>.pdf

4.2 Forme de l'identificateur de ressource unique (IRU) dans les CSMD-DU

Des IDG se sont plaintes aux GT CNIG Métadonnées et GT CNIG DDU du formalisme adopté pour les IRU dans les CSMD-DU v2017 : « https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/document/<inse/siren>\_<typeDU>\_<DATAPPRO> ». Ce formalisme, associé à l'ajout de contrôles sur les métadonnées par le validateur GPU, s'avère en effet bloquant pour les utilisateurs de la forme UUID.

La co-maîtrise d'ouvrage GPU présentera les enjeux de transmission des informations essentielles via la fiche de métadonnées et proposera des scénarios de solutions pour l'IRU et les CSMD-DU lors de la Commission Animation Territoriale du CNIG le 20 juin. Une forme alternative pourrait reposer sur l'utilisation de balises « mots-clés obligatoires » permettant de transmettre les informations : insee/siren, type de DU, date d'approbation, et CodeDU éventuel, à l'instar de la pratique mise en place pour les CSMD-SUP.

## 4.3 Révision de l'implémentation des PLH / PDU

Pour les PLUi, les éléments du PLH et du PDU actuellement implémentés dans deux fichiers distincts <SIREN>\_PLH\_<DATAPPRO>.pdf et <SIREN>\_PDU\_<DATAPPRO>.pdf du répertoire 6\_POA pourraient être regroupés dans un unique document « Programme d'orientations et d'actions » <SIREN>\_POA\_<DATAPPRO>.pdf

### Décision / Actions

- Une version mineure du standard sera publiée améliorant le nommage des règlements et orientations d'aménagement des plans de secteur.
- Présentation de propositions alternatives pour l'IRU et les CSMD-DU lors de la Commission Animation Territoriale du CNIG le 20 juin. En fonction des décisions de la Commission, prévoir la révision des CSMD-DU. La question est posée de savoir si la forme actuelle sera conservée en complément d'une solution alternative, ou si la forme alternative remplacera purement et simplement la forme actuelle.
- A. Coquière et P. Capart font une proposition d'ajustement de rédaction au sujet du contenu du répertoire 6\_POA (ne concernant que les PLUi)

20/06/18 4 / 7

## 5. Projet de révision mineure du standard SUP

Le GT CNIG DDU a pris note du changement de priorité exprimé par le bureau métier QV4 concernant la recodification de la nomenclature SUP, et des contraintes sur le serveur de gabarit pour Géo-IDE. Dans ces conditions, le standard SUP v2016 ne subira pas d'évolution majeure à brève échéance. Une version v2016b est cependant envisageable pour des corrections mineures.

V. Rouillard a rédigé le projet de révision du standard SUP et l'a soumis au bureau métier QV4 en l'accompagnant d'un tableau résumant les impacts éventuels de chaque item sur le gabarit GéoIDE (qui ne peut accepter qu'une seule version du standard), le validateur GPU et l'interface cartographique du GPU.

QV4 a approuvé les modifications qui ne modifient pas la structure relationnelle, en particulier tant qu'elles n'ajoutent pas d'attributs à la structure actuelle.

Rentrent dans le périmètre d'une version mineure 2016b :

- corrections de coquilles : "hauteur minimale" => "hauteur maximale"
- attribut URL GRISK => URLGRISQ
- passage à deux décimales pour l'attribut altitude (H) à la demande de la DGAC
- département codé sur 3 chiffres
- ajout d'attributs supplémentaires optionnels : LIB\_xxx
- ajout d'un nouveau type d'assiette « Monument historique » et renommage des types d'assiettes « périmètre de protection» en « assiette des abords » pour les AC1.
- pour les SUP de réseau (A5, I4, etc.) transformation des assiettes linéaires en assiettes surfaciques
- la catégorie T3 « aérotrain » devient T3 « servitudes en tréfonds »
- suppression des mentions à la catégorie EL12

Restent en dehors du périmètre d'une version mineure 2016b :

- ajout d'un attribut URLACTE dans la table ACTE SUP
- ajout d'un attribut URL SI EXT permettant de pointer vers un SI externe
- ajout de nouvelles catégories de SUP de protection de canalisations
- passage des noms d'attributs en « tout-majuscule » (peut attendre la version majeure)

Le bureau métier QV4 informe le GT DDU, de son projet d'abroger l'arrêté de 1987 fixant un code alpha-numérique ainsi qu'un symbole graphique pour les SUP. En effet, le symbole graphique est devenu obsolète et est remplacé par l'annexe symbolisation du standard CNIG SUP, et le code alphanumérique sera désormais fixé dans un tableau des SUP affectant l'utilisation du sol et figurant en annexe du Livre ler du code de l'urbanisme. Ce tableau indiquera la base légale de la catégorie de SUP et il sera prochainement publié sur <u>GéOInformations</u>.

Remarque : la catégorie A1 est maintenue car toujours en vigueur sur Mayotte

#### **Décision / Actions**

- V. Rouillard finalise le projet de standard SUP v2016b et le transmet accompagné du tableau d'impact à QV4 et P. Capart (QV3)
- Les bureaux métier recueilleront l'avis technique de R. Mitanchey (Cerema) en tant que maîtrise d'œuvre du serveur de gabarit Géo-IDE et du géoconvertisseur SUP v2013 => v2016

20/06/18 5 / 7

## 6. Structuration du règlement d'urbanisme

De nombreux acteurs de l'urbanisme souhaiteraient pouvoir réduire le règlement à un ensemble de règles directement intégrables dans des modèles exploitables par des applications tierces. La structuration du règlement répondrait à ces besoins et permettrait de nombreux services applicatifs en aval.

- Deux solutions ont été présentées au GT CNIG DDU du 15/02/2018 : PLU Manager par la société Galilée ; le projet SNCR sur la plateforme Buildrz.
- Quelques principes on été énoncés lors du GT DDU du 06/04/2018 :
  - honnir les documents imprimés et scannés ;
  - conserver le pdf d'un seul tenant (en imposant le format ISO PDF/A), <u>et</u> le compléter par le règlement structuré ;
  - permettre d'exploiter le stock de règlements, éviter d'engager les collectivités à rerédiger les règlements ;
  - ne pas créer un outil d'assistance à la rédaction de document, il ne s'agit pas en effet de changer les habitudes de travail des urbanistes, mais de travailler en priorité sur la forme du document (le contenant) avant de chercher à structurer son contenu.

### Trois étapes ont été suggérées :

- 1- développer une modélisation ouverte en XML, avec des tags identifiés, nommés via un dictionnaire de balises. Ex: ZONE\_Ua\_CNIG, SOMMAIRE\_CNIG
- 2- identifier les valeurs et les variables ayant un intérêt urbanistique
- 3- à terme mettre à disposition un outil qui traduit un document bureautique en xml Le GT CNIG DDU pourrait intervenir sur la 1ère étape.

### Attendus de la DHUP

P. Capart relaie les attendus de la DHUP : un standard de traduction du règlement pdf (écrit et graphique) en un règlement dans un format interopérable par des programmes informatiques.

Un objectif secondaire, à garder en mémoire au long de ce travail, serait de proposer un processus permettant à un programme informatique de traduire une morphologie urbaine souhaitée en une partie du règlement. En d'autres termes la procédure de traduction informatique du règlement qui sera proposée par le GT CNIG doit pouvoir être compatible dans l'autre sens, à savoir partir d'un modèle 3D pour en faire un règlement. S'il n'appartient pas au GT CNIG de développer un tel outil, cette possibilité doit rester ouverte à d'autres acteurs.

DHUP envisage au moins deux moyens complémentaires pour traduire le règlement en un fichier exploitable par un programme informatique :

- transformer le règlement pdf en un fichier xml tagué ;
- améliorer la table <PrescriptionUrbaType> afin de rendre exhaustivement compte des parties géographiques du règlement.

## Animation du sous-groupe :

La société Galilée ne souhaitant pas assurer la co-animation du sous-groupe « SG6 – Structuration du règlement », l'IGN assurera cette animation (L. Gondol). Des membres du GT DDU sont intéressés d'y participer : O. Dissard (MIG), A. Cocquière (IAU-IdF), F. Touyaa (Agglo Cergy Pontoise), P. Capart (Min/DHUP/QV3), et J-L. Dousset (Galilée). Comme indiqué aux précédents GT CNIG DDU, des urbanistes seront également sollicités, ainsi que des équipes projets travaillant déjà sur le sujet : Buildrz, LKSpatalist,

20/06/18 6 / 7

Urban&You, SmartPLU, etc.

#### Questionnaire:

Il avait été décidé à la précédente réunion d'élaborer un questionnaire afin de recueillir les besoins et attendus des utilisateurs et de déterminer notamment qui en a besoin, sous quelle forme, pour quel usage, et pour quelles données réglementaires.

Le document collaboratif édité entre les deux GT DDU est repris et une trame de questionnaire est établie en séance. Elle prend la forme suivante :

- Mise en contexte (rappel de l'axe 5 du mandat)
- 1ère rubrique sur les usages et les limites rencontrées
- 2<sup>ème</sup> rubrique concernant les besoins des utilisateurs
- Profil du répondant (métier, type de structure, producteur/utilisateur)

#### **Décision / Actions**

- L'IGN (L. Gondol) anime le sous-groupe « SG6 Structuration du règlement ». Des membres (cf ci-dessus) du GT CNIG DDU y participent.
- Un questionnaire est élaboré par L. Gondol et A. Gallais sur la base de la trame établie en séance. Il sera implémenté sous Limesurvey par P. Capart.

La publication du questionnaire est prévue début juillet, pour une période de deux mois. Il sera largement relayé : CNIG, AITF, FNAU, Georezo, page éditoriale du GPU, réseau des services aménagement des DDT, etc.

### 7. Point divers

- D. Esnault relaie le constat des collectivités sur l'absence de décret indiquant que la publication sur le GPU équivaut à une mesure de publicité. Il est donc toujours demandé une insertion papier aux collectivités en même temps qu'un dépôt sur le GPU. Aujourd'hui, « l'insertion presse » reste nécessaire et vaut mesure de publicité, or son coût peut atteindre 700 euros.
- P. Capart répond qu'il n'y a pas eu de décret prévu par l'ordonnance du fait que la majeure partie de l'ordonnance est devenue réglementaire simultanément à la recodification du code de l'urbanisme, mais qu'un arrêté est prévu pour préciser les modalités d'application de l'ordonnance du 19 décembre 2013.
- P. Capart et L. Gondol instruiront le projet de fonctionnalité de listing généré par le validateur GPU des pièces incluses dans une archive de document d'urbanisme téléversé dans le GPU, permettant à l'autorité compétente de disposer de la liste des éléments produits par le prestataire de numérisation et effectivement contenus dans l'archive téléversée au GPU.
- C. Ould-Said, étudiante en master 1 "Géomatique appliquée aux études urbaines et aux risques" à l'université de Cergy-Pontoise rédige un mémoire portant sur l'utilisation du standard PLU/CC. Pour ce faire, elle a élaboré une enquête sur l'utilisation du standard PLU/CC v2017 (en cours) et propose d'en présenter les résultats au prochain GT CNIG DDU. Le questionnaire sera relayé par différents réseaux : CNIG, AITF, GPU, FNAU,...

20/06/18 7 / 7